



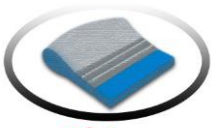
- **Aspect**
Brillant ou mat suivant le support d'impression.
- **Applications**
Spécialement formulé pour la réalisation de transfert à sec.
Prêt à l'emploi, grande souplesse.
- **Impressions**
Machines semi-automatiques, ¼ auto et cylindre.

CONDITIONS D'IMPRESSION



Ecrans

Tissus : tous les types de maille de 90 à 120 fils/cm
Reports : les émulsions et films doivent être résistants aux solvants.



Râcles

Polyuréthane dureté 75 Shore (Medium) minimum, inclinaison minimum.
Bon affûtage.



Rendement

Avec un tissu 90 fils/cm, 1 kg couvrira 50 à 55 m²



Dilution

Le vernis PERMATRANS UV est prêt à l'emploi.
Si nécessaire il est possible de le diluer à 5 % avec de l'UV 201



Nettoyage

Nous préconisons le solvant de nettoyage X1 ou 77 BIO.



Conditionnement

PERMATRANS PMVE UV 1 kg
PERMATRANS PMVE UV 5 kg.



Stockage

1 an dans son emballage d'origine stocké entre + 5°C et + 30°C



Polymérisation

PERMATRANS UV polymérisera en maille 120 à 120 Mj/cm²



Manipulation

Les pots ouverts pour le prélèvement doivent être soigneusement refermés dans les plus brefs délais. La lumière artificielle ou naturelle pouvant provoquer un début de polymérisation qui se caractérisera par la formation d'une peau en surface. Il est souhaitable pour cette raison de travailler en éclairage réduit ou en lumière inactinique.



Hygiène et sécurité

Bien que les produits sélectionnés pour la formulation soient peu dangereux, ils peuvent provoquer par contact, des allergies chez certaines personnes particulièrement sensibles. Les souillures d'encres sur la peau seront nettoyées à l'eau savonneuse dans les plus brefs délais.

Dans tous les cas, se reporter directement aux fiches de sécurité.

Réerves de garantie

Bien que les données figurant dans cette notice aient été établies après des tests minutieux, elles sont fournies à titre indicatif ; aucune responsabilité ne pourra en dériver pour la firme VFP, étant entendu que nous vous conseillons d'effectuer des essais préalables avant tout tirage commercial. Aucun vendeur, représentant ou agent n'a le droit de donner une garantie ou une assurance quelconque, qui serait en contradiction avec ce qui est dit ci-dessus. Dans tous les cas, se référer directement à nos conditions générales de vente.